



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions  
- TPSGC**

**11 Laurier St. / 11, rue Laurier**

**Place du Portage, Phase III**

**Core 0B2 / Noyau 0B2**

**Gatineau**

**Quebec**

**K1A0S5**

**Bid Fax: (819) 997-9776**

**SOLICITATION AMENDMENT**

**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Informatics Professional Services Division/Division des  
services professionnels en informatique

Terrasses de la Chaudière 4th Floor

10 Wellington Street

Gatineau

Quebec

K1A0S5

<b>Title - Sujet</b> Informatics Professional Services	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W6369-17P5LQ/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 005
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W6369-17P5LQ	<b>Date</b> 2018-04-17
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$IPS-011-32312	
<b>File No. - N° de dossier</b> 011ips.W6369-17P5LQ	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-04-30</b>	<b>Time Zone Fuseau horaire</b> Eastern Daylight Saving Time EDT
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Tardif, Jean-Francois	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 011ips
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (613) 286-6185 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:</b> To be provided upon contract award	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS. W6369-17P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

### **Modification à la Sollicitation 003**

La présente modification vise à :

1. Fournir des réponses aux questions des soumissionnaires en rapport à cette demande de proposition (DP).
2. Remplacer certains documents de la Demande de Proposition.
3. Prolonger la date de fermeture de la Demande de Proposition

#### **1. Questions et réponses**

**S.V.P prendre note que les questions sont numérotées dans l'ordre à laquelle elles sont reçues. Certaines questions sont répondues directement aux soumissionnaires dû à leurs natures et celles nécessitant une réponse pour tous les soumissionnaires sont incluent dans cet amendement, en tant que tel le numérotage des questions n'est peut-être pas séquentiels.**

#### **Question #37:**

Étant donné le vaste niveau d'effort requis pour préparer une réponse qui inclue tous les 5 volets de travail et le grand nombre de DPs publiées par le gouvernement du Canada dans les dernières semaines (avec des dates de fermeture très proche les unes des autres), nous demandons respectueusement une prolongation de la période de sollicitation d'un mois de la date d'échéance actuelle

#### **Réponse #37:**

Le Canada a accepté de prolonger la période de sollicitation jusqu'au 30 avril 2018 (voir item #3 ci-bas). Ceci donnera au soumissionnaire potentiels 12 jours calendriers pour finaliser leur soumission et garantir leurs références client après la fermeture de la période de question qui est maintenant fermée.

#### **Question #38:**

En ce qui concerne le volet #3 - Gestion des relations avec les clients, O3 requiert que:  
« Le soumissionnaire doit avoir remporté un contrat dans lequel il doit attester clairement avoir fourni des services professionnels à l'aide d'une plateforme de gestion des relations avec les clients CRM Dynamics de Microsoft comme suit : a) au moins cinq ressources sur 12 mois consécutifs de la période du contrat au cours des 60 derniers mois (selon la date de clôture de la soumission); et b) chacune des cinq ressources a travaillé pendant au moins six mois consécutifs sans interruption

<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 0111IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 0111IPS. W6369-17P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

de service d'un mois à l'autre durant 12 mois. »

Plusieurs des initiatives des CRM sont publiées sous les limites du Tier 1 de SPICT et à cause des limitations financières ils reposent sur des ressources qui sont extraite de contrats à rôles spécifiques qui pourraient seulement incorporer une ou deux catégories de ressources. Alors un projet pourrait avoir plus de cinq ressources mais pourrait requérir plus d'un contrat afin de réunir l'équipe nécessaire. Compte tenu de cette information, est-ce que la couronne pourrait modifier ce besoin afin de permettre d'utiliser plusieurs « contrats » qui se rapporterait tous au même « projet »?

**Réponse #38:**

Le Canada ne changera pas son besoin.

**Question #39:**

There are a number of large RFPs out presently that include SAP and CRM. Like DND, PSPC has a large multi-stream RFP #EP597-18005/a (closing April 19) that includes both SAP and CRM. TBS has a major multi-stream SAP bid #240062-180010 (closing April 19) out currently as well. With this unusually high volume of SAP and CRM RFPs we are requesting a two week extension so we have a fair opportunity to provide DND with proper proposals for CRM and SAP services.

**Réponse #39:**

Voir la réponse #37.

**Question #40:**

Pour tous les volets excepté le volet 3, besoin du critère O3 est pour 3 mois consécutifs de facturation, puis-je assumer que c'est aussi applicable au volet #3?

La question #30 semble indiquer que le critère O3 du volet #3 était pour trois mois consécutifs plutôt que six mois.

**Réponse #40:**

Par la présente, le Canada clarifie que pour le critère O3 du volet #3 de la pièce jointe 4.1 le besoin est pour 6 mois consécutifs et que pour tous les autres volets le besoin est pour 3 mois consécutifs (voir Changement #5 ci-bas).

**Changement #5:** (Ne s'applique qu'à la version française)

<b>Solicitation No. – N° de l’invitation</b> W6369-17P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l’acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS. W6369-17P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

La Pièce Jointe 4.1 – Critères techniques obligatoires et cotés est modifié comme suit :

Au critère O3 du volet #3 :

**Supprimer:** b) chacune des cinq ressources a travaillé pendant au moins trois mois consécutifs sans interruption de service d’un mois à l’autre durant 12 mois.

**Remplacé par:** b) chacune des cinq ressources a travaillé pendant au moins ~~trois~~ **six** mois consécutifs sans interruption de service d’un mois à l’autre durant 12 mois.

**Question #41:**

La modification #3 publier sur “Buy and Sell” le 9 avril 2018 change de manière appréciable le besoin pour O1 and C1. Ceci nécessite un effort significatif afin de réévaluer les références de projet là où cela est indiqué en fonction des besoins révisés. Pour plusieurs besoin, il a été nécessaire d’identifier et de qualifier et de développer de nouvelles références de projet et d’identifier et confirmer de nouvelles références clients. La modification #4 publiée le 13 avril 2018 révisant le besoin à O1 et C1 encore nuit à l’effort fourni au court de la dernière semaine. Ceci nécessite une réinitialisation et une revue de tous les références de projet contre les critères O1 et C1 avec seulement quelques semaines restant avant la fermeture de la date de sollicitation. Nous demandons respectueusement une prolongation de 4 semaines.

**Réponse #41:**

Voir la réponse #37.

**2. Replacer les documents suivants:**

**a. Supprimer:** Pièce jointe 4.1 – Critères techniques Obligatoires et Cotés (Révisé le 03 avril 2018).

et

**b. Replacer par:** Pièce jointe 4.1 - Critères techniques Obligatoires et Cotés (Révisé le 13 avril 2018).

**PIÈCE JOINTE 4.1**  
**CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES ET COTÉS**  
**(Révisé 03 avril 2018)**

**1.0 VOLET 1 – Architecture axé sur le service (AAS)**

**1.1 EXIGENCES OBLIGATOIRES**

Critères	Critères obligatoires	Justification du soumissionnaire	Renvoi à d'autres documents justificatifs inclus dans la soumission
<p><b>O1</b></p>	<p>Le soumissionnaire doit avoir remporté au moins deux (2) services professionnels en informatique* par l'attribution de contrats d'autorisation de tâches, dont un (1) pour un client gouvernemental**.</p> <p>Chaque contrat doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) avoir été attribué au cours des sept (7) dernières années avec une durée d'au moins deux (2) ans au cours des cinq (5) dernières années (selon la date de clôture de la soumission); ou</li> <li>b) avoir été attribué au cours des cinq (5) dernières années avec une durée d'au moins un (1) an (selon la date de clôture de la soumission); et</li> <li>c) valoir au moins 5 M\$ (taxes applicables en sus).</li> </ul> <p>Les définitions suivantes s'appliquent à l'évaluation des soumissions :</p> <p>* Les services professionnels en informatique sont des services professionnels fournis par le soumissionnaire à l'appui d'un projet ou d'un contrat de technologie de l'information (TI) ou de gestion de l'information (GI).</p> <p>** Le client gouvernemental peut être un ministère, un organisme ou une société d'État à l'échelon fédéral, provincial ou municipal au Canada.</p> <p>Client cité en référence :</p> <p>Le soumissionnaire doit confirmer son expérience en précisant, pour chaque contrat fourni, le client cité en référence.</p> <p>La référence donnée doit comporter ce qui suit :</p>		

Critères	Critères obligatoires	Justification du soumissionnaire	Renvoi à d'autres documents justificatifs inclus dans la soumission
	<p>1. le nom de l'organisation;</p> <p>2. la taille de l'organisation;</p> <p>3. le numéro du contrat;</p> <p>4. un résumé des services offerts;</p> <p>5. le nom, le numéro de téléphone et le courriel de la personne-ressource responsable du contrat au sein de l'organisation et qui a reçu chaque facture présentée en lien avec le contrat;</p> <p>6. les dates (jj-mm-aaaa) de début et de fin (s'il y a lieu) des contrats;</p> <p>7. la valeur du contrat.</p> <p>Les renseignements indiqués ci-dessus doivent être transmis avec la soumission dans le formulaire 1, Coordonnées des clients donnés en référence. Si ces renseignements ne sont pas fournis, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai qu'elle lui accorde pour le faire. Le défaut de fournir les renseignements énumérés ci-dessus dans les délais rendra la soumission irrecevable.</p> <p>Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que les renseignements fournis sont exacts.</p> <p>Le soumissionnaire doit être l'entrepreneur principal, et non pas un sous-traitant. Autrement dit, c'est l'entrepreneur qui doit signer le contrat avec le client. Si le contrat du soumissionnaire consiste à effectuer des travaux pour lesquels on a d'abord retenu les services d'une autre entité, le soumissionnaire n'est alors pas considéré comme l'entrepreneur principal. Par exemple, Z (le client) a passé un contrat avec Y, qui à son tour, a engagé X pour lui fournir une partie ou la totalité des services demandés par Z. Dans cet exemple, Y est l'entrepreneur principal et X, le sous-traitant.</p> <p>Le soumissionnaire doit se rappeler qu'un arrangement en matière d'approvisionnement ou une offre à commandes ne constitue pas un contrat et que, par conséquent, toute référence à ce type de documents sera exclue du processus d'évaluation de l'expérience du soumissionnaire en matière d'exécution de contrats. Par exemple, si le soumissionnaire fait référence à un numéro d'arrangement en matière d'approvisionnement pour services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT) comme EN578-055605/XXX/EL dans le but de démontrer que son expérience satisfait aux critères d'évaluation, le gouvernement du Canada ne tiendra pas compte de cette expérience, car elle ne porte pas sur un contrat en particulier.</p>		
02	<p>Dans un (1) des deux (2) contrats présentés au critère O1, le soumissionnaire doit attester clairement qu'il a fourni, durant <b>une période de 12 premières</b> mois du contrat choisi, au moins 10 ressources simultanément durant au moins un mois et qu'il a fourni, durant <b>ces cette période de 12 premières</b> mois, des services ininterrompus (c.-à-d. au moins une ressource fournie) d'un mois à l'autre durant 12 mois.</p>		

Critères	Critères obligatoires	Justification du soumissionnaire	Renvoi à d'autres documents justificatifs inclus dans la soumission
	<p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p>		
<p><b>O3</b></p>	<p>Le soumissionnaire doit avoir remporté un contrat dans lequel il doit attester clairement avoir fourni des services professionnels à l'aide d'une technologie ESB (comme le bus de service d'Oracle, Mulesoft, le bus d'intégration d'IBM, BizTalk de Microsoft, Fuse ESB de JBoss, Enterprise SOA de JBoss, technologie ESB ouverte, PowerCenter d'Informatica ou Apache Service Mix) relativement à un projet d'architecture axée sur le service (AAS) ou plus.</p> <p>Les critères suivants s'appliquent au contrat :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a. au moins cinq ressources sur 12 mois consécutifs de la période du contrat au cours des 60 derniers mois (selon la date <b>originale</b> de <b>publication</b> <del>de</del> de la soumission);</li> <li>b. chacune des cinq ressources a travaillé pendant au moins trois mois consécutifs sans interruption de service d'un mois à l'autre durant 12 mois.</li> </ol> <p>Remarque : Le contrat ne doit pas forcément être le même que celui mentionné au critère O1.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p>		

## 1.2. EXIGENCES COTÉES

	Critères cotés	N <sup>bre</sup> maximal de points	Échelle de cotation
C1	<p>Outre les deux (2) contrats mentionnés au critère O1, le soumissionnaire doit attester clairement son expérience de la prestation de services professionnels en informatique* par l'attribution de contrats d'autorisations de tâches, au moyen d'<b>autres contrats</b>, qui sont conformes à <u>tout ce qui suit</u> :</p> <p>Chaque contrat doit :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>avoir été attribué au cours des sept (7) dernières années avec une durée d'au moins deux (2) ans au cours des cinq (5) dernières années (selon la date de clôture de la soumission); ou</li> <li>avoir été attribué au cours des cinq (5) dernières années avec une durée d'au moins un (1) an (selon la date de clôture de la soumission); et</li> <li>valoir au moins 5 M\$ (taxes applicables en sus).</li> </ol> <p>Les définitions suivantes s'appliquent à l'évaluation des soumissions :</p> <p>*Les services professionnels en informatique sont les services professionnels fournis par le soumissionnaire à l'appui d'un projet ou d'un contrat de technologie de l'information (TI) ou de gestion de l'information (GI).</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p>	5	<p>Un (1) point sera attribué pour chaque autre contrat attesté par rapport à ceux mentionnés au critère O1, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence.</p> <p>1 autre contrat par rapport à celui mentionné au critère <b>O1</b> = 1 point</p> <p>2 autres contrats par rapport à celui mentionné au critère <b>O1</b> = 2 points</p> <p>3 autres contrats par rapport à celui mentionné au critère <b>O1</b> = 3 points</p> <p>4 autres contrats par rapport à celui mentionné au critère <b>O1</b> = 4 points</p> <p>5 autres contrats par rapport à celui mentionné au critère <b>O1</b> = 5 points</p>
C2	<p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels en informatique relativement à un <b>système Fusion Middleware d'Oracle (bus de service d'Oracle)</b> au cours des cinq (5) dernières années par la présentation d'une liste de produits livrables complétés et d'un client cité en référence pour chaque contrat.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p>	5	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence.</p> <p>1 contrat = 1 point</p> <p>2 contrats = 2 points</p> <p>3 contrats = 3 points</p> <p>4 contrats = 4 points</p> <p>5 contrats = 5 points</p>



Critères cotés		Nbre maximal de points	Échelle de cotation
C3	<p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels en informatique relativement à l'intégration avec des partenaires externes à l'aide du <b>système Data Power d'IBM</b> au cours des cinq (5) dernières années par la présentation d'une liste de produits livrables complétés et d'un client cité en référence pour chaque contrat.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p>	5	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence</p> <p>1 contrat = 1 point 2 contrats = 2 points 3 contrats = 3 points 4 contrats = 4 points 5 contrats = 5 points</p>
C4	<p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels en informatique relativement à l'intégration à l'aide d'un bus de service d'entreprise au sein d'un <b>système financier de ressources humaines de la planification des ressources d'entreprise (PRE)*</b> au cours des cinq (5) dernières années par la présentation des renseignements suivants pour chaque contrat :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le nom de l'organisation;</li> <li>2. le numéro du contrat;</li> <li>3. un résumé des services offerts;</li> <li>4. les dates (jj-mm-aaaa) de début et de fin (s'il y a lieu) des contrats;</li> <li>5. la liste des produits livrables complétés relativement à l'intégration à l'aide d'un bus de service d'entreprise au sein d'un <b>système de ressources humaines de la planification des ressources de l'entreprise (PRE)*</b>.</li> </ol> <p>* Définition de système de ressources humaines de la PRE : Série intégrée d'applications opérationnelles qui permettent de consigner, d'administrer et de gérer la masse salariale, les avantages sociaux, le recrutement et le rendement des ressources humaines et de faire rapport à leur sujet.</p>	5	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence</p> <p>1 contrat = 1 point 2 contrats = 2 points 3 contrats = 3 points 4 contrats = 4 points 5 contrats = 5 points</p>
C5	<p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels en informatique relativement à l'intégration à l'aide d'un bus de service d'entreprise au sein d'un <b>système financier de la planification des ressources d'entreprise (PRE)*</b> au cours des cinq (5) dernières années par la présentation des renseignements suivants pour chaque contrat :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le nom de l'organisation;</li> <li>2. le numéro du contrat;</li> <li>3. un résumé des services offerts;</li> <li>4. les dates (jj-mm-aaaa) de début et de fin (s'il y a lieu) des contrats;</li> </ol>	5	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence</p> <p>1 contrat = 1 point 2 contrats = 2 points 3 contrats = 3 points 4 contrats = 4 points 5 contrats = 5 points</p>

Critères cotés	Nbre maximal de points	Échelle de cotation
<p>5. la liste des produits livrables complétés relativement à l'intégration à l'aide d'un bus de service d'entreprise au sein d'un <b>système financier de la planification des ressources d'entreprise (PRE)*</b>.</p> <p>* Définition de système financier de la PRE : Série intégrée d'applications opérationnelles qui permettent de consigner, d'administrer et de gérer les budgets, les comptes débiteurs et les comptes créditeurs et de faire rapport à leur sujet.</p>		
<b>NOMBRE MAXIMAL DE POINTS DISPONIBLES</b>	<b>25</b>	
<b>NOMBRE MINIMAL DE POINTS REQUIS (60 %)</b>	<b>15</b>	
<b>POINTS OBTENUS</b>		
<b>LA SOUMISSION DOIT OBTENIR AU MOINS 15 POINTS POUR ÊTRE RECEVABLE</b>		

## 2.0 VOLET 2 – Analyse et renseignements opérationnels, services de base de données et gestion des données de référence

### 2.1 EXIGENCES OBLIGATOIRES

Critères	Critères obligatoires	Justification du soumissionnaire	Renvoi à d'autres documents justificatifs inclus dans la soumission
<p><b>O1</b></p>	<p>Le soumissionnaire doit avoir remporté au moins deux (2) services professionnels en informatique* par l'attribution de contrats d'autorisations de tâches, dont un (1) pour un client gouvernemental**.</p> <p>Chaque contrat doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) avoir été attribué au cours des sept (7) dernières années avec une durée d'au moins deux (2) ans au cours des cinq (5) dernières années (selon la date de clôture de la soumission); ou</li> <li>b) avoir été attribué au cours des cinq (5) dernières années avec une durée d'au moins un (1) an (selon la date de clôture de la soumission); et</li> <li>c) valoir au moins 5 M\$ (taxes applicables en sus).</li> </ul> <p>Les définitions suivantes s'appliquent à l'évaluation des soumissions :</p> <p>* Les services professionnels en informatique sont des services professionnels fournis par le soumissionnaire à l'appui d'un projet ou d'un contrat de technologie de l'information (TI) ou de gestion de l'information (GI).</p> <p>** Le client gouvernemental peut être un ministère, un organisme ou une société d'État à l'échelon fédéral, provincial ou municipal au Canada.</p> <p>Client cité en référence :</p> <p>Le soumissionnaire doit confirmer son expérience en précisant, pour chaque contrat fourni, le client cité en référence.</p> <p>La référence donnée doit comporter ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>d) le nom de l'organisation;</li> <li>e) la taille de l'organisation;</li> <li>f) le numéro du contrat;</li> <li>g) un résumé des services offerts;</li> </ul>		

	<p>h) le nom, le numéro de téléphone et le courriel de la personne-ressource responsable du contrat au sein de l'organisation et qui a reçu chaque facture présentée en lien avec le contrat;</p> <p>i) les dates (jj-mm-aaaa) de début et de fin (s'il y a lieu) des contrats;</p> <p>j) la valeur du contrat.</p> <p>Les renseignements indiqués ci-dessus doivent être transmis avec la soumission dans le formulaire 1, Coordonnées des clients donnés en référence. Si ces renseignements ne sont pas fournis, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai qu'elle lui accorde pour le faire. Le défaut de fournir les renseignements énumérés ci-dessus dans les délais rendra la soumission irrecevable.</p> <p>Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que les renseignements fournis sont exacts.</p> <p>Le soumissionnaire doit être l'entrepreneur principal, et non pas un sous-traitant. Autrement dit, c'est l'entrepreneur qui doit signer le contrat avec le client. Si le contrat du soumissionnaire consiste à effectuer des travaux pour lesquels on a d'abord retenu les services d'une autre entité, le soumissionnaire n'est alors pas considéré comme l'entrepreneur principal. Par exemple, Z (le client) a passé un contrat avec Y, qui à son tour, a engagé X pour lui fournir une partie ou la totalité des services demandés par Z. Dans cet exemple, Y est l'entrepreneur principal et X, le sous-traitant.</p> <p>Le soumissionnaire doit se rappeler qu'un arrangement en matière d'approvisionnement ou une offre à commandes ne constitue pas un contrat et que, par conséquent, toute référence à ce type de document sera exclue du processus d'évaluation de l'expérience du soumissionnaire en matière d'exécution de contrats. Par exemple, si le soumissionnaire fait référence à un numéro d'arrangement en matière d'approvisionnement pour services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT) comme EN578-055605/XXX/EL dans le but de démontrer que son expérience satisfait aux critères d'évaluation, le gouvernement du Canada ne tiendra pas compte de cette expérience, car elle ne porte pas sur un contrat en particulier.</p>	
O2	<p>Dans un (1) des deux (2) contrats présentés au critère O1, le soumissionnaire doit attester clairement qu'il a fourni, durant <b>une période de 12 premiers</b> mois du contrat choisi, au moins 10 ressources simultanément durant au moins un mois et qu'il a fourni, durant <b>ces cette période de 12 premiers</b> mois, des services ininterrompus (c.-à-d. au moins une ressource fournie) d'un mois à l'autre durant 12 mois.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p>	
O3	<p>Le soumissionnaire doit avoir remporté un contrat dans lequel il doit attester clairement avoir fourni des services professionnels en lien avec l'administration de la base de données selon ce qui suit :</p> <p>a. au moins cinq ressources sur 12 mois consécutifs de la période du contrat au cours des 60 derniers mois (selon la date <b>originale de publication</b> <del>élément</del> de la soumission);</p> <p>b. chacune des cinq ressources a travaillé pendant au moins trois mois consécutifs sans interruption de service d'un mois à l'autre durant 12 mois.</p> <p>Remarque : Le contrat ne doit pas forcément être le même que celui mentionné au critère O1.</p>	

	<p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p>		
<p><b>O4</b></p>	<p>Le soumissionnaire doit avoir reporté un contrat dans lequel il doit attester clairement avoir fourni des services professionnels relativement aux renseignements opérationnels à l'aide de Business Object du SAP comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. au moins cinq ressources sur 12 mois consécutifs de la période du contrat au cours des 60 derniers mois (selon la date <b>originale</b> de <b>publication</b> de la soumission);</li> <li>b. chacune des cinq ressources a travaillé pendant au moins trois mois consécutifs sans interruption de service d'un mois à l'autre durant 12 mois.</li> </ul> <p>Remarque : Le contrat ne doit pas forcément être le même que celui mentionné au critère O1.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p>		

## 2.2 EXIGENCES COTÉES

	Critères cotés	Nbre maximal de points	Échelle de cotation
C1	<p>Outre les deux (2) contrats mentionnés au critère O1, le soumissionnaire doit attester clairement son expérience de la prestation de services professionnels en informatique* par l'attribution de contrats d'autorisations de tâches, au moyen d'<b>autres contrats</b>, qui sont conformes à tout ce qui suit :</p> <p>Chaque contrat doit :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>avoir été attribué au cours des sept (7) dernières années avec une durée d'au moins deux (2) ans au cours des cinq (5) dernières années (selon la date de clôture de la soumission); ou</li> <li>avoir été attribué au cours des cinq (5) dernières années avec une durée d'au moins un (1) an (selon la date de clôture de la soumission); et</li> <li>valoir au moins 5 M\$ (taxes applicables en sus).</li> </ol> <p>Les définitions suivantes s'appliquent à l'évaluation des soumissions :</p> <p>*Les services professionnels en informatique sont les services professionnels fournis par le soumissionnaire à l'appui d'un projet ou d'un contrat de technologie de l'information (TI) ou de gestion de l'information (GI).</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p>	5	<p>1 autre contrat par rapport à celui mentionné au critère O1 = 1 points</p> <p>2 autres contrats par rapport à celui mentionné au critère O1 = 2 points</p> <p>3 autres contrats par rapport à celui mentionné au critère O1 = 3 points</p> <p>4 autres contrats par rapport à celui mentionné au critère O1 = 4 points</p> <p>5 autres contrats par rapport à celui mentionné au critère O1 = 5 points</p>
C2	<p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels en informatique relativement à l'analyse et aux renseignements opérationnels au moyen de la plateforme <b>Business Object de SAP</b> au cours des cinq (5) dernières années par la présentation d'une liste de produits livrables complétés et d'un client cité en référence pour chaque contrat.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p>	5	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence</p> <p>1 contrat = 1 point</p> <p>2 contrats = 2 points</p> <p>3 contrats = 3 points</p> <p>4 contrats = 4 points</p> <p>5 contrats = 5 points</p>

Critères cotés	Nbre maximal de points	Échelle de cotation
<p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels relativement à l'administration de la base de données de <b>RDBMS d'Oracle</b> au cours des cinq (5) dernières années par la présentation d'une liste de produits livrables complétés et d'un client cité en référence pour chaque contrat.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p> <p><b>C3</b></p>	5	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence</p> <p>1 contrat = 1 point  2 contrats = 2 points  3 contrats = 3 points  4 contrats = 4 points  5 contrats = 5 points</p>
<p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels relativement à l'administration de la base de données de <b>RDBMS de DB2 d'IBM</b> au cours des cinq (5) dernières années par la présentation d'une liste de produits livrables complétés et d'un client cité en référence pour chaque contrat.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p> <p><b>C4</b></p>	5	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence</p> <p>1 contrat = 1 point  2 contrats = 2 points  3 contrats = 3 points  4 contrats = 4 points  5 contrats = 5 points</p>
<p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels relativement à l'administration de la base de données de <b>RDBMS de SQL Server de Microsoft</b> au cours des cinq (5) dernières années par la présentation d'une liste de produits livrables complétés et d'un client cité en référence pour chaque contrat.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p> <p><b>C5</b></p>	5	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence</p> <p>1 contrat = 1 point  2 contrats = 2 points  3 contrats = 3 points  4 contrats = 4 points  5 contrats = 5 points</p>

Critères cotés	Nbre maximal de points	Échelle de cotation
<p><b>C6</b></p> <p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels en informatique relativement à la <b>modélisation des données</b> en vue de l'édification d'un entrepôt de données d'entreprise au cours des cinq (5) dernières années par la présentation des éléments suivants pour chaque contrat :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le nom de l'organisation;</li> <li>2. le numéro du contrat;</li> <li>3. un résumé des services offerts;</li> <li>4. les dates (jj-mm-aaaa) de début et de fin (s'il y a lieu) des contrats;</li> <li>5. la liste des produits livrables complétés relativement à la <b>modélisation des données</b> en vue de l'édification d'un entrepôt de données d'entreprise.</li> </ol>	5	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 contrat = 1 point</li> <li>2 contrats = 2 points</li> <li>3 contrats = 3 points</li> <li>4 contrats = 4 points</li> <li>5 contrats = 5 points</li> </ol>
<p><b>C7</b></p> <p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels en informatique relativement à un <b>système de qualité des données*</b> au cours des cinq (5) dernières années par la présentation des éléments suivants pour chaque contrat :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le nom de l'organisation;</li> <li>2. le numéro du contrat;</li> <li>3. un résumé des services offerts;</li> <li>4. les dates (jj-mm-aaaa) de début et de fin (s'il y a lieu) des contrats;</li> <li>5. la liste des produits livrables complétés relativement à un <b>système de qualité des données*</b>.</li> </ol> <p>*Définition de <b>système de qualité des données</b> : Solution qui procure des outils pour assurer l'évaluation de la qualité des données de même que résoudre les problèmes validés quant à la qualité des données afin que les données soient fiables pour prendre des décisions.</p>	5	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 contrat = 1 point</li> <li>2 contrats = 2 points</li> <li>3 contrats = 3 points</li> <li>4 contrats = 4 points</li> <li>5 contrats = 5 points</li> </ol>
<p><b>C8</b></p> <p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels en informatique relativement à la <b>gestion des données de référence*</b> au cours des cinq (5) dernières années par la présentation des renseignements suivants pour chaque contrat :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le nom de l'organisation;</li> <li>2. le numéro du contrat;</li> <li>3. un résumé des services offerts;</li> <li>4. les dates (jj-mm-aaaa) de début et de fin (s'il y a lieu) des contrats;</li> <li>5. la liste des produits livrables complétés relativement à la <b>gestion des données de référence*</b>.</li> </ol>	5	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 contrat = 1 point</li> <li>2 contrats = 2 points</li> <li>3 contrats = 3 points</li> <li>4 contrats = 4 points</li> <li>5 contrats = 5 points</li> </ol>



Critères cotés		Nbre maximal de points	Échelle de cotation
	<p>*La <b>gestion des données de référence</b> (GDR) englobe les processus, la gouvernance, les politiques, les normes et les outils permettant de définir et de gérer constamment les données cruciales d'une organisation pour fournir un point de référence unique.</p>		
C9	<p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels en informatique relativement à l'instauration d'un ensemble d'<b>outils automatisés</b> servant aux fins de la <b>gestion des données de référence</b>* au cours des cinq (5) dernières années par la présentation des renseignements suivants pour chaque contrat :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le nom de l'organisation;</li> <li>2. le numéro du contrat;</li> <li>3. un résumé des services offerts;</li> <li>4. les dates (jj-mm-aaaa) de début et de fin (s'il y a lieu) des contrats;</li> <li>5. la liste des produits livrables complétés pour mettre en œuvre un ensemble d'<b>outils automatisés</b> servant aux fins de la <b>gestion des données de référence</b>*.</li> </ol> <p>* La <b>gestion des données de référence</b> (GDR) englobe les processus, la gouvernance, les politiques, les normes et les outils permettant de définir et de gérer constamment les données cruciales d'une organisation pour fournir un point de référence unique.</p>	5	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 contrat = 1 point</li> <li>contrats = 2 points</li> <li>contrats = 3 points</li> <li>contrats = 4 points</li> <li>contrats = 5 points</li> </ol>
C10	<p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels en informatique relativement à la <b>modélisation des données</b> aux fins de la <b>gestion des données de référence</b>* au cours des cinq (5) dernières années par la présentation des renseignements suivants pour chaque contrat :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le nom de l'organisation;</li> <li>2. le numéro du contrat;</li> <li>3. un résumé des services offerts;</li> <li>4. les dates (jj-mm-aaaa) de début et de fin (s'il y a lieu) des contrats;</li> <li>5. la liste des produits livrables complétés relativement à la <b>modélisation des données</b> aux fins de la <b>gestion des données de référence</b>*.</li> </ol> <p>* La <b>gestion des données de référence</b> (GDR) englobe les processus, la gouvernance, les politiques, les normes et les outils permettant de définir et de gérer constamment les données cruciales d'une organisation pour fournir un point de référence unique.</p>	5	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 contrat = 1 point</li> <li>contrats = 2 points</li> <li>contrats = 3 points</li> <li>contrats = 4 points</li> <li>contrats = 5 points</li> </ol>
<b>NOMBRE MAXIMAL DE POINTS DISPONIBLES</b>		<b>50</b>	
<b>NOMBRE MINIMAL DE POINTS REQUIS (60 %)</b>		<b>30</b>	

Critères cotés	Nbre maximal de points	Échelle de cotation
POINTS OBTENUS		
LA SOUMISSION DOIT OBTENIR AU MOINS 30 POINTS POUR ÊTRE RECEVABLE		

### 3.0 VOLET 3 – Gestion des relations avec les clients (GRC)

#### 3.1 EXIGENCES OBLIGATOIRES

Critères	Critères obligatoires	Justification du soumissionnaire	Renvoi à d'autres documents justificatifs inclus dans la soumission
<p><b>O1</b></p>	<p>Le soumissionnaire doit avoir remporté au moins deux (2) services professionnels en informatique* par l'attribution de contrats d'autorisations de tâches, dont un (1) pour un client gouvernemental**.</p> <p>Chaque contrat doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) avoir été attribué au cours des sept (7) dernières années avec une durée d'au moins deux (2) ans au cours des cinq (5) dernières années (selon la date de clôture de la soumission); ou</li> <li>b) avoir été attribué au cours des cinq (5) dernières années avec une durée d'au moins un (1) an (selon la date de clôture de la soumission); et</li> <li>c) valoir au moins 5 M\$ (taxes applicables en sus).</li> </ul> <p>Les définitions suivantes s'appliquent à l'évaluation des soumissions :</p> <p>* Les services professionnels en informatique sont des services professionnels fournis par le soumissionnaire à l'appui d'un projet ou d'un contrat de technologie de l'information (TI) ou de gestion de l'information (GI).</p> <p>** Le client gouvernemental peut être un ministère, un organisme ou une société d'État à l'échelon fédéral, provincial ou municipal au Canada.</p> <p>Client cité en référence :</p> <p>Le soumissionnaire doit confirmer son expérience en précisant, pour chaque contrat fourni, le client cité en référence.</p> <p>La référence donnée doit comporter ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>d) le nom de l'organisation;</li> <li>e) la taille de l'organisation;</li> <li>f) le numéro du contrat;</li> <li>g) un résumé des services offerts;</li> <li>h) le nom, le numéro de téléphone et le courriel de la personne-ressource responsable du contrat au sein de l'organisation et qui a reçu chaque facture présentée en lien avec le contrat;</li> <li>i) les dates (jj-mm-aaaa) de début et de fin (s'il y a lieu) des contrats;</li> <li>j) la valeur du contrat.</li> </ul>		

	<p>Les renseignements indiqués ci-dessus doivent être transmis avec la soumission dans le formulaire 1, Coordonnées des clients donnés en référence. Si ces renseignements ne sont pas fournis, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai qu'elle lui accorde pour le faire. Le défaut de fournir les renseignements énumérés ci-dessus dans les délais rendra la soumission irrecevable.</p> <p>Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que les renseignements fournis sont exacts.</p> <p>Le soumissionnaire doit être l'entrepreneur principal, et non pas un sous-traitant. Autrement dit, c'est l'entrepreneur qui doit signer le contrat avec le client. Si le contrat du soumissionnaire consiste à effectuer des travaux pour lesquels on a d'abord retenu les services d'une autre entité, le soumissionnaire n'est alors pas considéré comme l'entrepreneur principal. Par exemple, Z (le client) a passé un contrat avec Y, qui à son tour, a engagé X pour lui fournir une partie ou la totalité des services demandés par Z. Dans cet exemple, Y est l'entrepreneur principal et X, le sous-traitant.</p> <p>Le soumissionnaire doit se rappeler qu'un arrangement en matière d'approvisionnement ou une offre à commandes ne constitue pas un contrat et que, par conséquent, toute référence à ce type de documents sera exclue du processus d'évaluation de l'expérience du soumissionnaire en matière d'exécution de contrats. Par exemple, si le soumissionnaire fait référence à un numéro d'arrangement en matière d'approvisionnement pour services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT) comme EN578-055605/XXX/EL dans le but de démontrer que son expérience satisfait aux critères d'évaluation, le gouvernement du Canada ne tiendra pas compte de cette expérience, car elle ne porte pas sur un contrat en particulier.</p>	
<p><b>O2</b></p>	<p>Dans un (1) des deux (2) contrats présentés au critère O1, le soumissionnaire doit attester clairement qu'il a fourni, durant <b>une période de 12 premiers</b> mois du contrat choisi, au moins 10 ressources simultanément durant au moins un mois et qu'il a fourni, durant <b>ces cette période de 12 premiers</b> mois, des services ininterrompus (c.-à-d. au moins une ressource fournie) d'un mois à l'autre durant 12 mois.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p>	
<p><b>O3</b></p>	<p>Le soumissionnaire doit avoir remporté un contrat dans lequel il doit attester clairement avoir fourni des services professionnels à l'aide d'une plateforme de gestion des relations avec les clients CRM Dynamics de Microsoft comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a. au moins cinq ressources sur 12 mois consécutifs de la période du contrat au cours des 60 derniers mois (selon la date <b>originale de publication</b> de la soumission);</li> <li>b. chacune des cinq ressources a travaillé pendant au moins <b>six</b> mois consécutifs sans interruption de service d'un mois à l'autre durant 12 mois.</li> </ol> <p>Remarque : Le contrat ne doit pas forcément être le même que celui mentionné au critère O1.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p>	

### 3.2 EXIGENCES COTÉES

	Critères cotés	N <sup>bre</sup> maximal de points	Échelle de cotation
C1	<p>Outre les deux (2) contrats mentionnés au critère O1, le soumissionnaire doit attester clairement son expérience de la prestation de services professionnels en informatique* par l'attribution de contrats d'autorisations de tâches, au moyen d'<b>autres contrats</b>, qui sont conformes à <u>tout ce qui suit</u> :</p> <p>Chaque contrat doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. avoir été attribué au cours des sept (7) dernières années avec une durée d'au moins deux (2) ans au cours des cinq (5) dernières années (selon la date de clôture de la soumission); ou</li> <li>b. avoir été attribué au cours des cinq (5) dernières années avec une durée d'au moins un (1) an (selon la date de clôture de la soumission); et</li> <li>c. valoir au moins 5 M\$ (taxes applicables en sus).</li> </ul> <p>Les définitions suivantes s'appliquent à l'évaluation des soumissions :</p> <p>*Les services professionnels en informatique sont les services professionnels fournis par le soumissionnaire à l'appui d'un projet ou d'un contrat de technologie de l'information (TI) ou de gestion de l'information (GI).</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p>	5	<p>1 autre contrat par rapport à celui mentionné au critère O1 = 1 points</p> <p>2 autres contrats par rapport à celui mentionné au critère O1 = 2 points</p> <p>3 autres contrats par rapport à celui mentionné au critère O1 = 3 points</p> <p>4 autres contrats par rapport à celui mentionné au critère O1 = 4 points</p> <p>5 autres contrats par rapport à celui mentionné au critère O1 = 5 points</p>
C2	<p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels en informatique relativement à l'intégration de SharePoint pour la plateforme de gestion des relations avec les clients CRM Dynamics de Microsoft au cours des cinq (5) dernières années par la présentation d'une liste de produits livrables complétés et d'un client cité en référence pour chaque contrat.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p>	5	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence</p> <p>1 contrat = 1 point</p> <p>2 contrats = 2 points</p> <p>3 contrats = 3 points</p> <p>4 contrats = 4 points</p>

Critères cotés		Nbre maximal de points	Échelle de cotation
			5 contrats = 5 points
C3	<p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels en informatique relativement à l'intégration d'un système externe à l'aide de services Web hébergés dans la plateforme de gestion des relations avec les clients CRM Dynamics de Microsoft au cours des cinq (5) dernières années par la présentation d'une liste de produits livrables complétés et d'un client cité en référence pour chaque contrat.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p>	5	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence</p> <p>1 contrat = 1 point  2 contrats = 2 points  3 contrats = 3 points  4 contrats = 4 points  5 contrats = 5 points</p>
C4	<p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels en informatique relativement à un module d'extension sur mesure rédigé à l'aide de la plateforme de développement .NET ou C# et de la plateforme de développement Web JavaScript en vue de cibler et d'utiliser la plateforme de gestion des relations avec les clients CRM Dynamics de Microsoft au cours des cinq (5) dernières années par la présentation des renseignements suivants pour chaque contrat :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le nom de l'organisation;</li> <li>2. le numéro du contrat;</li> <li>3. un résumé des services offerts;</li> <li>4. les dates (jj-mm-aaaa) de début et de fin (s'il y a lieu) des contrats;</li> <li>5. la liste des produits livrables complétés relativement au module d'extension sur mesure rédigé à l'aide des plateformes de développement .NET ou C# et de la plateforme de développement Web JavaScript en vue de cibler et d'utiliser la plateforme de gestion des relations avec les clients CRM Dynamics de Microsoft.</li> </ol>	5	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence</p> <p>1 contrat = 1 point  2 contrats = 2 points  3 contrats = 3 points  4 contrats = 4 points  5 contrats = 5 points</p>

Critères cotés	Nbre maximal de points	Échelle de cotation
<p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels en informatique relativement aux exigences opérationnelles de mise en correspondance vers la plateforme de gestion des relations avec les clients Dynamics de Microsoft au cours des cinq (5) dernières années par la présentation des renseignements suivants pour chaque contrat :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le nom de l'organisation;</li> <li>2. le numéro du contrat;</li> <li>3. un résumé des services offerts;</li> <li>4. les dates (jj-mm-aaaa) de début et de fin (s'il y a lieu) des contrats;</li> <li>5. la liste des produits livrables complétés relativement aux exigences opérationnelles de mise en correspondance vers la plateforme de gestion des relations avec les clients CRM Dynamics de Microsoft.</li> </ol>	5	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 contrat = 1 point</li> <li>2 contrats = 2 points</li> <li>3 contrats = 3 points</li> <li>4 contrats = 4 points</li> <li>5 contrats = 5 points</li> </ol>
<b>NOMBRE MAXIMAL DE POINTS DISPONIBLES</b>	<b>25</b>	
<b>NOMBRE MINIMAL DE POINTS REQUIS (60 %)</b>	<b>15</b>	
<b>POINTS OBTENUS</b>		
<b>LA SOUMISSION DOIT OBTENIR AU MOINS 15 POINTS POUR ÊTRE RECEVABLE</b>		

## 4.0 VOLET 4 – Services de conception de solution / Services de planification de la continuité opérationnelle

### 4.1 EXIGENCES OBLIGATOIRES

Critères	Critères obligatoires	Justification du soumissionnaire	Renvoi à d'autres documents justificatifs inclus dans la soumission
<p><b>01</b></p>	<p>Le soumissionnaire doit avoir remporté au moins deux (2) services professionnels en informatique* par l'attribution de contrats d'autorisations de tâche, dont un (1) pour un client gouvernemental**.</p> <p>Chaque contrat doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) avoir été attribué au cours des sept (7) dernières années avec une durée d'au moins deux (2) ans au cours des cinq (5) dernières années (selon la date de clôture de la soumission); ou</li> <li>b) avoir été attribué au cours des cinq (5) dernières années avec une durée d'au moins un (1) an (selon la date de clôture de la soumission); et</li> <li>c) valoir au moins 5 M\$ (taxes applicables en sus).</li> </ul> <p>Les définitions suivantes s'appliquent à l'évaluation des soumissions :</p> <p>* Les services professionnels en informatique sont des services professionnels fournis par le soumissionnaire à l'appui d'un projet ou d'un contrat de technologie de l'information (TI) ou de gestion de l'information (GI).</p> <p>** Le client gouvernemental peut être un ministère, un organisme ou une société d'État à l'échelon fédéral, provincial ou municipal au Canada.</p> <p>Client cité en référence :</p> <p>Le soumissionnaire doit confirmer son expérience en précisant, pour chaque contrat fourni, le client cité en référence.</p> <p>La référence donnée doit comporter ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>d) le nom de l'organisation;</li> <li>e) la taille de l'organisation;</li> <li>f) le numéro du contrat;</li> <li>g) un résumé des services offerts;</li> <li>h) le nom, le numéro de téléphone et le courriel de la personne-ressource responsable du contrat au sein de l'organisation et qui a reçu chaque facture présentée en lien avec le contrat;</li> <li>i) les dates (jj-mm-aaaa) de début et de fin (s'il y a lieu) des contrats;</li> <li>j) la valeur du contrat.</li> </ul>		



	<p>Les renseignements indiqués ci-dessus doivent être transmis avec la soumission dans le formulaire 1, Coordonnées des clients donnés en référence. Si ces renseignements ne sont pas fournis, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai qu'elle lui accorde pour le faire. Le défaut de fournir les renseignements énumérés ci-dessus dans les délais rendra la soumission irrecevable.</p> <p>Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que les renseignements fournis sont exacts.</p> <p>Le soumissionnaire doit être l'entrepreneur principal, et non pas un sous-traitant. Autrement dit, c'est l'entrepreneur qui doit signer le contrat avec le client. Si le contrat du soumissionnaire consiste à effectuer des travaux pour lesquels on a d'abord retenu les services d'une autre entité, le soumissionnaire n'est alors pas considéré comme l'entrepreneur principal. Par exemple, Z (le client) a passé un contrat avec Y, qui à son tour, a engagé X pour lui fournir une partie ou la totalité des services demandés par Z. Dans cet exemple, Y est l'entrepreneur principal et X, le sous-traitant.</p> <p>Le soumissionnaire doit se rappeler qu'un arrangement en matière d'approvisionnement ou une offre à commandes ne constitue pas un contrat et que, par conséquent, toute référence à ce type de documents sera exclue du processus d'évaluation de l'expérience du soumissionnaire en matière d'exécution de contrats. Par exemple, si le soumissionnaire fait référence à un numéro d'arrangement en matière d'approvisionnement pour services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT) comme EN578-055605/XXX/EL dans le but de démontrer que son expérience satisfait aux critères d'évaluation, le gouvernement du Canada ne tiendra pas compte de cette expérience, car elle ne porte pas sur un contrat en particulier.</p>	
<p><b>O2</b></p>	<p>Dans un (1) des deux (2) contrats présentés au critère O1, le soumissionnaire doit attester clairement qu'il a fourni, durant <b>une période de 12 premières</b> mois du contrat choisi, au moins 10 ressources simultanément durant au moins un mois et qu'il a fourni, durant <b>ces cette période de 12 premières</b> mois, des services ininterrompus (c.-à-d. au moins une ressource fournie) d'un mois à l'autre durant 12 mois.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p>	
<p><b>O3</b></p>	<p>Le soumissionnaire doit avoir remporté un contrat dans lequel il doit attester clairement avoir fourni des services professionnels pour assurer la prestation de l'ingénierie ou de l'architecture de solution d'applications aux projets comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a. au moins cinq ressources sur 12 mois consécutifs de la période du contrat au cours des 60 derniers mois (selon la date <b>originale de publication</b> <del>éléctue</del> de la soumission);</li> <li>b. chacune des cinq ressources a travaillé pendant au moins trois mois consécutifs sans interruption de service d'un mois à l'autre durant 12 mois.</li> </ol> <p>Remarque : Le contrat ne doit pas forcément être le même que celui mentionné au critère O1.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p>	

#### 4.2 EXIGENCES COTÉES

Critères cotés	N <sup>bre</sup> maximal de points	Échelle de cotation
<p>Outre les deux (2) contrats mentionnés au critère O1, le soumissionnaire doit attester clairement son expérience de la prestation de services professionnels en informatique* par l'attribution de contrats d'autorisations de tâches, au moyen d'<b>autres contrats</b>, qui sont conformes à <u>tout ce qui suit</u> :</p> <p>Chaque contrat doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. avoir été attribué au cours des sept (7) dernières années avec une durée d'au moins deux (2) ans au cours des cinq (5) dernières années (selon la date de clôture de la soumission); ou</li> <li>b. avoir été attribué au cours des cinq (5) dernières années avec une durée d'au moins un (1) an (selon la date de clôture de la soumission); et</li> <li>c. valoir au moins 5 M\$ (taxes applicables en sus).</li> </ul> <p>Les définitions suivantes s'appliquent à l'évaluation des soumissions :</p> <p>*Les services professionnels en informatique sont les services professionnels fournis par le soumissionnaire à l'appui d'un projet ou d'un contrat en technologie de l'information (TI) ou en gestion de l'information (GI).</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p>	<p>5</p>	<p>1 autre contrat par rapport à celui mentionné au critère O1 = 1 points</p> <p>2 autres contrats par rapport à celui mentionné au critère O1 = 2 points</p> <p>3 autres contrats par rapport à celui mentionné au critère O1 = 3 points</p> <p>4 autres contrats par rapport à celui mentionné au critère O1 = 4 points</p> <p>5 autres contrats par rapport à celui mentionné au critère O1 = 5 points</p>
<p>C2</p> <p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels en informatique relativement à l'élaboration de <b>plans de continuité opérationnelle</b>* au cours des cinq (5) dernières années par la présentation d'une liste de produits livrables complétés et d'un client cité en référence pour chaque contrat.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p> <p>*Définition de <b>plan de continuité opérationnelle</b> : Plan conçu pour fournir des procédés et de l'information relativement à la continuité ou à la reprise de la prestation des services cruciaux et des activités opérationnelles en cas de perturbation.</p>	<p>5</p>	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence</p> <p>1 contrat = 1 point</p> <p>2 contrats = 2 points</p> <p>3 contrats = 3 points</p> <p>4 contrats = 4 points</p> <p>5 contrats = 5 points</p>

Critères cotés	Nbre maximal de points	Échelle de cotation
<p><b>C3</b></p> <p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels en informatique relativement à la conception de <b>plans de reprise après catastrophe</b>* au cours des cinq (5) dernières années par la présentation d'une liste de produits livrables complétés et d'un client cité en référence pour chaque contrat.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p> <p>*Définition de <b>plan de reprise après catastrophe</b> : Plan qui consiste en un processus documenté ou en un ensemble de procédés favorisant la reprise et la protection d'une infrastructure opérationnelle de TI en cas de catastrophe.</p>	5	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence</p> <p>1 contrat = 1 point 2 contrats = 2 points 3 contrats = 3 points 4 contrats = 4 points 5 contrats = 5 points</p>
<p><b>C4</b></p> <p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels en informatique relativement à la tenue d'<b>évaluations des retombées opérationnelles</b>* sur les applications au cours des cinq (5) dernières années par la présentation des éléments suivants pour chaque contrat :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le nom de l'organisation;</li> <li>2. le numéro du contrat;</li> <li>3. un résumé des services offerts;</li> <li>4. les dates (jj-mm-aaaa) de début et de fin (s'il y a lieu) des contrats;</li> <li>5. la liste des produits livrables complétés relativement à la tenue d'<b>évaluations des retombées opérationnelles</b>* sur les applications.</li> </ol> <p>*Définition d'<b>évaluation des retombées opérationnelles</b> : Analyse qui permet de déterminer les retombées ou les perturbations sur une organisation, de discerner les activités opérationnelles et services cruciaux et de les classer par ordre de priorité. Elle procure de l'information et des données qui servent dans l'élaboration de stratégies de continuité ou de reprise.</p>	5	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence</p> <p>1 contrat = 1 point 2 contrats = 2 points 3 contrats = 3 points 4 contrats = 4 points 5 contrats = 5 points</p>
<b>NOMBRE MAXIMAL DE POINTS DISPONIBLES</b>		
<b>NOMBRE MINIMAL DE POINTS REQUIS (60 %)</b>		
<b>POINTS OBTENUS</b>		
<b>LA SOUMISSION DOIT OBTENIR AU MOINS 12 POINTS POUR ÊTRE RECEVABLE</b>		

## 5.0 VOLET 5 – Analyse des systèmes opérationnels et services de sécurité

### 5.1 EXIGENCES OBLIGATOIRES

Critères	Critères obligatoires	Justification du soumissionnaire	Renvoi à d'autres documents justificatifs inclus dans la soumission
<p><b>O1</b></p>	<p>Le soumissionnaire doit avoir remporté au moins deux (2) services professionnels en informatique* par l'attribution de contrats d'autorisations de tâches, dont un (1) pour un client gouvernemental**.</p> <p>Chaque contrat doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) avoir été attribué au cours des sept (7) dernières années avec une durée d'au moins deux (2) ans au cours des cinq (5) dernières années (selon la date de clôture de la soumission); ou</li> <li>b) avoir été attribué au cours des cinq (5) dernières années avec une durée d'au moins un (1) an (selon la date de clôture de la soumission); et</li> <li>c) valoir au moins 5 M\$ (taxes applicables en sus).</li> </ul> <p>Les définitions suivantes s'appliquent à l'évaluation des soumissions :</p> <p>* Les services professionnels en informatique sont des services professionnels fournis par le soumissionnaire à l'appui d'un projet ou d'un contrat de technologie de l'information (TI) ou de gestion de l'information (GI).</p> <p>** Le client gouvernemental peut être un ministère, un organisme ou une société d'État à l'échelon fédéral, provincial ou municipal au Canada.</p> <p>Client cité en référence :</p> <p>Le soumissionnaire doit confirmer son expérience en précisant, pour chaque contrat fourni, le client cité en référence.</p> <p>La référence donnée doit comporter ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>d) le nom de l'organisation;</li> <li>e) la taille de l'organisation;</li> <li>f) le numéro du contrat;</li> <li>g) un résumé des services offerts;</li> <li>h) le nom, le numéro de téléphone et le courriel de la personne-ressource responsable du contrat au sein de l'organisation et qui a reçu chaque facture présentée en lien avec le contrat;</li> <li>i) les dates (jj-mm-aaaa) de début et de fin (s'il y a lieu) des contrats;</li> <li>j) la valeur du contrat.</li> </ul>		

	<p>Les renseignements indiqués ci-dessus doivent être transmis avec la soumission dans le formulaire 1, Coordonnées des clients donnés en référence. Si ces renseignements ne sont pas fournis, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai qu'elle lui accorde pour le faire. Le défaut de fournir les renseignements énumérés ci-dessus dans les délais rendra la soumission irrecevable.</p> <p>Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que les renseignements fournis sont exacts.</p> <p>Le soumissionnaire doit être l'entrepreneur principal, et non pas un sous-traitant. Autrement dit, c'est l'entrepreneur qui doit signer le contrat avec le client. Si le contrat du soumissionnaire consiste à effectuer des travaux pour lesquels on a d'abord retenu les services d'une autre entité, le soumissionnaire n'est alors pas considéré comme l'entrepreneur principal. Par exemple, Z (le client) a passé un contrat avec Y, qui à son tour, a engagé X pour lui fournir une partie ou la totalité des services demandés par Z. Dans cet exemple, Y est l'entrepreneur principal et X, le sous-traitant.</p> <p>Le soumissionnaire doit se rappeler qu'un arrangement en matière d'approvisionnement ou une offre à commandes ne constitue pas un contrat et que, par conséquent, toute référence à ce type de documents sera exclue du processus d'évaluation de l'expérience du soumissionnaire en matière d'exécution de contrats. Par exemple, si le soumissionnaire fait référence à un numéro d'arrangement en matière d'approvisionnement pour services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT) comme EN578-055605/XXX/EL dans le but de démontrer que son expérience satisfait aux critères d'évaluation, le gouvernement du Canada ne tiendra pas compte de cette expérience, car elle ne porte pas sur un contrat en particulier.</p>	
<p><b>O2</b></p>	<p>Dans un (1) des deux (2) contrats présentés au critère O1, le soumissionnaire doit attester clairement qu'il a fourni, durant <b>une période de 12 premières</b> mois du contrat choisi, au moins 10 ressources simultanément durant au moins un mois et qu'il a fourni, durant <b>ces cette période de 12 premières</b> mois, des services ininterrompus (c.-à-d. au moins une ressource fournie) d'un mois à l'autre durant 12 mois.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p>	
<p><b>O3</b></p>	<p>Le soumissionnaire doit avoir remporté un contrat dans lequel il doit attester clairement avoir fourni des services professionnels quant à la tenue d'une <b>analyse des exigences*</b> dans le cadre de projets de développement d'applications comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a. au moins cinq ressources sur 12 mois consécutifs de la période du contrat au cours des 60 derniers mois (selon la date <b>originale de publication</b> <del>éléctue</del> de la soumission);</li> <li>b. chacune des cinq ressources a travaillé pendant au moins trois mois consécutifs sans interruption de service d'un mois à l'autre durant 12 mois.</li> </ol> <p>*Les activités de l'<b>analyse des exigences</b> sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• obtenir les exigences opérationnelles;</li> <li>• discerner et documenter les règles opérationnelles, les modèles des processus et les flux des données;</li> <li>• concevoir et tenir à jour les dictionnaires des données;</li> </ul>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• documenter les exigences opérationnelles;</li> <li>• rédiger des plans d'essai d'utilisabilité et animer des séances d'essai d'utilisabilité.</li> </ul> <p>Remarque : Le contrat ne doit pas forcément être le même que celui mentionné au critère O1.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p>		
<p><b>O4</b></p>	<p>Le soumissionnaire doit avoir remporté un contrat dans lequel il doit attester clairement avoir fourni des services professionnels relativement à la tenue d'activités <b>de certification et d'accréditation (C et A) ou d'évaluation de sécurité et d'autorisation (ES et A)</b> par rapport aux applications d'une organisation gouvernementale comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>au moins cinq ressources sur 12 mois consécutifs de la période du contrat au cours des 60 derniers mois (selon la date <b>originale</b> de <b>publication</b> <del>élécture</del> de la soumission);</li> <li>chacune des cinq ressources a travaillé pendant au moins trois mois consécutifs sans interruption de service d'un mois à l'autre durant 12 mois.</li> </ol> <p>Remarque : Le contrat ne doit pas forcément être le même que celui mentionné au critère O1.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p>		

## 5.2 EXIGENCES COTÉES

	Critères cotés	N <sup>bre</sup> maximal de points	Échelle de cotation
C1	<p>Outre les deux (2) contrats mentionnés au critère O1, le soumissionnaire doit attester clairement son expérience de la prestation de services professionnels en informatique* par l'attribution de contrats d'autorisations de tâches, au moyen d'<b>autres contrats</b>, qui sont conformes à <u>tout ce qui suit</u> :</p> <p>Chaque contrat doit :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>avoir été attribué au cours des sept (7) dernières années avec une durée d'au moins deux (2) ans au cours des cinq (5) dernières années (selon la date de clôture de la soumission); ou</li> <li>avoir été attribué au cours des cinq (5) dernières années avec une durée d'au moins un (1) an (selon la date de clôture de la soumission); et</li> <li>valoir au moins 5 M\$ (taxes applicables en sus).</li> </ol> <p>Les définitions suivantes s'appliquent à l'évaluation des soumissions :</p> <p>*Les services professionnels en informatique sont les services professionnels fournis par le soumissionnaire à l'appui d'un projet ou d'un contrat de technologie de l'information (TI) ou de gestion de l'information (GI).</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p>	5	<p>1 autre contrat par rapport à celui mentionné au critère O1 = 1 points</p> <p>2 autres contrats par rapport à celui mentionné au critère O1 = 2 points</p> <p>3 autres contrats par rapport à celui mentionné au critère O1 = 3 points</p> <p>4 autres contrats par rapport à celui mentionné au critère O1 = 4 points</p> <p>5 autres contrats par rapport à celui mentionné au critère O1 = 5 points</p>
C2	<p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels en informatique relativement à la tenue d'une <b>évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP)</b> au cours des cinq (5) dernières années par la présentation d'une liste de produits livrables complétés et d'un client cité en référence pour chaque contrat.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p>	5	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence</p> <p>1 contrat = 1 point</p> <p>2 contrats = 2 points</p> <p>3 contrats = 3 points</p> <p>4 contrats = 4 points</p> <p>5 contrats = 5 points</p>



Critères cotés	Nbre maximal de points	Échelle de cotation
<p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels en informatique relativement à la tenue d'une <b>évaluation de vulnérabilité (EV)</b> par rapport aux applications au cours des cinq (5) dernières années par la prestation de ce qui suit pour chaque contrat :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le nom de l'organisation;</li> <li>2. le numéro du contrat;</li> <li>3. un résumé des services offerts;</li> <li>4. les dates (jj-mm-aaaa) de début et de fin (s'il y a lieu) des contrats;</li> <li>5. la liste des produits livrables complétés relativement à l'<b>évaluation de vulnérabilité (EV)</b> par rapport aux applications.</li> </ol>	5	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 contrat = 1 point</li> <li>2 contrats = 2 points</li> <li>3 contrats = 3 points</li> <li>4 contrats = 4 points</li> <li>5 contrats = 5 points</li> </ol>
<p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels en informatique relativement à la collecte, à la définition et la documentation des exigences opérationnelles ou récits des utilisateurs en vue de favoriser la conception et l'élaboration de solutions opérationnelles au cours des cinq (5) dernières années par la présentation de ce qui suit pour chaque contrat :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le nom de l'organisation;</li> <li>2. le numéro du contrat;</li> <li>3. un résumé des services offerts;</li> <li>4. les dates (jj-mm-aaaa) de début et de fin (s'il y a lieu) des contrats;</li> <li>5. la liste des produits livrables complétés relativement aux <b>solutions opérationnelles</b>.</li> </ol>	5	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 contrat = 1 point</li> <li>2 contrats = 2 points</li> <li>3 contrats = 3 points</li> <li>4 contrats = 4 points</li> <li>5 contrats = 5 points</li> </ol>
<p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels en informatique relativement à l'élaboration et à la rédaction d'analyses des options, d'analyses de concordance-écart, d'études de faisabilité ou d'analyses des coûts et des avantages à titre de composantes des analyses de rentabilisation au cours des cinq (5) dernières années par la présentation de ce qui suit pour chaque contrat :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le nom de l'organisation;</li> <li>2. le numéro du contrat;</li> <li>3. un résumé des services offerts;</li> <li>4. les dates (jj-mm-aaaa) de début et de fin (s'il y a lieu) des contrats;</li> <li>5. la liste des produits livrables complétés relativement aux <b>analyses de rentabilisation</b>.</li> </ol>	5	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 contrat = 1 point</li> <li>2 contrats = 2 points</li> <li>3 contrats = 3 points</li> <li>4 contrats = 4 points</li> <li>5 contrats = 5 points</li> </ol>



Critères cotés	Nbre maximal de points	Échelle de cotation
NOMBRE MAXIMUM DE POINTS DISPONIBLES	25	
NOMBRE MINIMUM DE POINTS REQUIS (60 %)	15	
POINTS OBTENUS		
LA SOUMISSION DOIT OBTENIR AU MOINS 15 POINTS POUR ÊTRE RECEVABLE		